



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché ( avis rectificatif )

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-82328>

Département(s) de publication : **75, 78**

Annonce n° **24-82328**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : SIAAP

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisme de droit public

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Protection de l'environnement

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Travaux de création, d'amélioration, de modernisation et d'extension des SSI du site Seine aval

**Description** : Travaux de création, d'amélioration, de modernisation et d'extension des Systèmes de Sécurité Incendie et des Installations d'Extinction Automatique à Gaz pour les bâtiments du SIAAP de Seine Aval. Les travaux concernent des prestations d'équipements et d'extension des : - Systèmes de détection incendie (SDI), - Centralisateurs de mise en sécurité incendie (CMSI), - Installations d'Extinction Automatiques à Base de Gaz (IEAG) Les prestations font l'objet de 3 lots : Lot n° 1 : Matériel de marque DEF Lot n° 2 : Matériel de marque SIEMENS Lot n° 3 : Matériel de marque ESSER

**Identifiant de la procédure** : ebfff671-4be6-400e-a1e9-7b50f0a06f33

**Identifiant interne** : 23S0313

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv )** : 45343000 Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies

##### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 2,500,000 Euro

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer aux documents de la consultation

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Matériel de marque DEF

**Description :** Travaux de création, d'amélioration, de modernisation et d'extension des Systèmes de Sécurité Incendie et des Installations d'Extinction Automatique à Gaz pour les bâtiments du SIAAP de Seine Aval. Les travaux concernent des prestations d'équipements et d'extension des : - Systèmes de détection incendie (SDI), - Centralisateurs de mise en sécurité incendie (CMSI), - Installations d'Extinction Automatiques à Base de Gaz (IEAG) Matériel de marque DEF

**Identifiant interne :** 1

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45343000 Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45312100 Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45343200 Travaux d'installation de dispositifs d'extinction d'incendie

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45343210 Travaux d'installation de dispositifs d'extinction d'incendie au CO2

**Options :**

**Description des options :** Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : OUI  
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Nombre de reconductions éventuelles : 3 Calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs : 12 Mois (à compter de la date de notification)

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Yvelines ( FR103 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** SIAAP - site Seine aval

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 06/09/2024

**Durée :** 12 Mois

#### 5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,000,000 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés** : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Informations complémentaires** : Accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel. La répartition des montants par période est la suivante : Première période : Sans minimum - Maximum : 500 000,00 euros HT / Totalité des 4 périodes : Sans minimum - Maximum : 2 000 000,00 euros HT L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements conjoints ou solidaires sont donc autorisés. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type** : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description** : Liste et description succincte des conditions : - Soit le formulaire DC1- dernière version à jour - " Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants", dûment complété et signé, ou un document équivalent, et le formulaire DC2- dernière version à jour - " Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ", dûment complété, ou un document équivalent - Soit, conformément aux articles R2143-4 et R2143-16 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME en lieu et place des documents mentionnés à l'article 5.1.1.1 du règlement de la consultation. Conformément aux articles R2143-5 à R2143-16 du code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de prouver qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5, L2141-7 à L2141-11, L2341-1 et L2341-5 du code de la commande publique.

**Critère :**

**Type** : Capacité économique et financière

**Description** : Liste et description succincte des critères de sélection : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles; - La preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

**Critère :**

**Type** : Capacité technique et professionnelle

**Description** : Liste et description succincte des critères de sélection : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - La copie des certificats d'agrément I7F7 et IF13 en propre pour les matériels et les marques concernés ou une déclaration d'engagement avec un partenaire dûment qualifié. L'absence de ces certificats aura pour conséquence la nullité de l'offre (élimination de l'offre au stade de la candidature). - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du contrat ; - Une présentation d'une liste des travaux de même nature exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; - Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Sont acceptés tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ; - Pour les entreprises nouvellement créées, les candidats devront fournir les éléments équivalents susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (financiers, humains et matériels), ainsi que le cas échéant la liste des éventuelles prestations en cours en précisant pour chacune d'elles le montant et la nature des prestations exécutées.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type** : Prix

**Nom** : Prix des prestations

**Description** : Prix des prestations

Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette) : 60

**Critère :**

**Type** : Qualité

**Nom** : Qualité de l'offre

**Description** : Qualité de l'offre

Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette) : 40

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://marchespublics.siaap.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Variantes** : Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres** : Non autorisée

**Date limite de réception des offres** : 31/07/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre** : 5 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture** : 01/08/2024 à 10:00

**Informations complémentaires** : La présente consultation est lancée en procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique. Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum conformément aux articles R2132-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique. Le délai de validité du marché court à partir de la date de notification du marché. Ce dernier est reconductible de manière tacite, 3 fois, pour une période de 1 An(s), soit une durée maximale de 4 An(s). L'attention des candidats est attirée sur la mise en oeuvre d'éléments à caractère environnemental dans les conditions d'exécution de l'accord-cadre, en application de l'article R2111-10 du Code de la commande publique et de l'article 7 du CCAG et définis à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Avance prévue : taux à 5% Si le titulaire du marché est une entreprise référencée comme étant une petite ou moyenne entreprise (PME), et que l'avance est acceptée, le montant de celle-ci s'élèvera alors à 30 %. L'avance ne pourra être versée qu'après constitution de la garantie à première demande conformément à l'article R2191-7 du Code de la commande publique. Cette garantie portera sur la totalité du montant de l'avance. Elle pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire. Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5% La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues aux articles R2191-36 à R2191-42 du Code de la commande publique. Modalités de financement des prestations : Les dépenses seront imputées sur la section d'investissement du budget du syndicat, sur fonds propres. Visite du lieu d'exécution de l'accord-cadre obligatoire conformément à l'article 4-5 du règlement de la consultation. L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements conjoints ou solidaires sont donc autorisés. Conformément à l'article R2142-24, en cas de groupement conjoint, le mandataire doit être solidaire. Les critères de jugement des candidatures et des offres sont détaillés à l'article 6 du règlement de la consultation. Le dossier de consultation aux entreprises peut être téléchargé par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr>. Les offres devront être remises obligatoirement par voie électronique avec authentification de la signature du candidat et indication d'une date certaine de réception avec accusé de réception électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr> Conformément à l'article R2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a prévu la possibilité d'une négociation. Les modalités de cette négociation sont indiquées dans le Règlement de la Consultation. Le fuseau horaire de référence (UTC/GMT+02:00) est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'adresse de messagerie qui aura servi au dépôt de l'offre électronique par le candidat servira d'adresse de référence pour le SIAAP, quelles que soient les éventuelles mentions contraires au sein de l'offre.

Dès lors, cette adresse de messagerie sera utilisée par le SIAAP pour tous les échanges tels que demandes de complément de candidature, demande de précision sur l'offre, courrier aux candidats non retenus. Il est important que cette adresse de messagerie soit valide et joignable à tout moment au cours de la consultation par une personne compétente du candidat. Une copie de sauvegarde des plis remis par voie électronique peut être effectuée par les entreprises dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du code de la commande publique.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : Article L551-1 et s. du Code de justice administrative. Référé contractuel : Article L551-13 et s. du Code de justice administrative. Recours de pleine juridiction en contestation de sa validité (en vertu de l'arrêt du CE du 2 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°358994)

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :** non

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Paris

**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0002

**Titre :** Matériel de marque SIEMENS

**Description :** Travaux de création, d'amélioration, de modernisation et d'extension des Systèmes de Sécurité Incendie et des Installations d'Extinction Automatique à Gaz pour les bâtiments du SIAAP de Seine Aval. Les travaux concernent des prestations d'équipements et d'extension des : - Systèmes de détection incendie (SDI), - Centralisateurs de mise en sécurité incendie (CMSI), - Installations d'Extinction Automatiques à Base de Gaz (IEAG) Matériel de marque SIEMENS

**Identifiant interne :** 2

**5.1.1 Objet**

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45343000 Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45312100 Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45343200 Travaux d'installation de dispositifs d'extinction d'incendie

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45343210 Travaux d'installation de dispositifs d'extinction d'incendie au CO2

**Options :**

**Description des options :** Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : OUI  
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Nombre de reconductions éventuelles : 3 Calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs : 12 Mois (à compter de la date de notification)

**5.1.2 Lieu d'exécution**

**Subdivision pays (NUTS) :** Yvelines ( FR103 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Lieu principal d'exécution : SIAAP - site Seine aval

**5.1.3 Durée estimée**

**Date de début :** 06/09/2024

**Durée :** 12 Mois

**5.1.5 Valeur**

**Valeur estimée hors TVA :** 500,000 Euro

**5.1.6 Informations générales**

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

**Informations complémentaires :** Accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel. La répartition des montants par période est la suivante : Première période : Sans minimum - Maximum : 250 000,00 euros HT / Totalité des 4 périodes : Sans minimum - Maximum : 1 000 000,00 euros HT L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements conjoints ou solidaires sont donc autorisés. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

**5.1.9 Critères de sélection**

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** Liste et description succincte des conditions : - Soit le formulaire DC1- dernière version à jour - " Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants", dûment complété et signé, ou un document équivalent, et le formulaire DC2- dernière version à jour - " Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ", dûment complété, ou un document équivalent - Soit, conformément aux articles R2143-4 et R2143-16 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME en lieu et place des documents mentionnés à l'article 5.1.1.1 du règlement de la consultation. Conformément aux articles R2143-5 à R2143-16 du code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de prouver qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5, L2141-7 à L2141-11, L2341-1 et L2341-5 du code de la commande publique.

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Liste et description succincte des critères de sélection : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles; - La preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** Liste et description succincte des critères de sélection : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - La copie des certificats d'agrément I7F7 et IF13 en propre pour les matériels et les marques concernés ou une déclaration d'engagement avec un partenaire dûment qualifié. L'absence de ces certificats aura pour conséquence la nullité de l'offre (élimination de l'offre au stade de la candidature). - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du contrat ; - Une présentation d'une liste des travaux de même nature exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; - Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Sont acceptés tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ; - Pour les entreprises nouvellement créées, les candidats devront fournir les éléments équivalents susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (financiers, humains et matériels), ainsi que le cas échéant la liste des éventuelles prestations en cours en précisant pour chacune d'elles le montant et la nature des prestations exécutées.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Prix

**Nom :** Prix des prestations

**Description :** Prix des prestations

Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette) : 60

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Qualité de l'offre

**Description :** Qualité de l'offre

Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette) : 40

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché :** <https://marchespublics.siaap.fr>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 31/07/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre :** 5 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 01/08/2024 à 10:00

**Informations complémentaires :** La présente consultation est lancée en procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique. Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum conformément aux articles R2132-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique. Le délai de validité du marché court à partir de la date de notification du marché. Ce dernier est reconductible de manière tacite, 3 fois, pour une période de 1 An(s), soit une durée maximale de 4 An(s). L'attention des candidats est attirée sur la mise en oeuvre d'éléments à caractère environnemental dans les conditions d'exécution de l'accord-cadre, en application de l'article R2111-10 du Code de la commande publique et de l'article 7 du CCAG et définis à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Avance prévue : taux à 5% Si le titulaire du marché est une entreprise référencée comme étant une petite ou moyenne

entreprise (PME), et que l'avance est acceptée, le montant de celle-ci s'élèvera alors à 30 %. L'avance ne pourra être versée qu'après constitution de la garantie à première demande conformément à l'article R2191-7 du Code de la commande publique. Cette garantie portera sur la totalité du montant de l'avance. Elle pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire. Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5% La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues aux articles R2191-36 à R2191-42 du Code de la commande publique. Modalités de financement des prestations : Les dépenses seront imputées sur la section d'investissement du budget du syndicat, sur fonds propres. Visite du lieu d'exécution de l'accord-cadre obligatoire conformément à l'article 4-5 du règlement de la consultation. L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements conjoints ou solidaires sont donc autorisés. Conformément à l'article R2142-24, en cas de groupement conjoint, le mandataire doit être solidaire. Les critères de jugement des candidatures et des offres sont détaillés à l'article 6 du règlement de la consultation. Le dossier de consultation aux entreprises peut être téléchargé par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr>. Les offres devront être remises obligatoirement par voie électronique avec authentification de la signature du candidat et indication d'une date certaine de réception avec accusé de réception électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr> Conformément à l'article R2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a prévu la possibilité d'une négociation. Les modalités de cette négociation sont indiquées dans le Règlement de la Consultation. Le fuseau horaire de référence (UTC/GMT+02:00) est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'adresse de messagerie qui aura servi au dépôt de l'offre électronique par le candidat servira d'adresse de référence pour le SIAAP, quelles que soient les éventuelles mentions contraires au sein de l'offre. Dès lors, cette adresse de messagerie sera utilisée par le SIAAP pour tous les échanges tels que demandes de complément de candidature, demande de précision sur l'offre, courrier aux candidats non retenus. Il est important que cette adresse de messagerie soit valide et joignable à tout moment au cours de la consultation par une personne compétente du candidat. Une copie de sauvegarde des plis remis par voie électronique peut être effectuée par les entreprises dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du code de la commande publique.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : Article L551-1 et s. du Code de justice administrative. Référé contractuel : Article L551-13 et s. du Code de justice administrative. Recours de pleine juridiction en contestation de sa validité (en vertu de l'arrêt du CE du 2 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°358994)

### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique : non**

### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Paris

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

**Titre :** Matériel de marque ESSER

**Description :** Travaux de création, d'amélioration, de modernisation et d'extension des Systèmes de Sécurité Incendie et des Installations d'Extinction Automatique à Gaz pour les bâtiments du SIAAP de Seine Aval. Les travaux concernent des prestations d'équipements et d'extension des : - Systèmes de détection incendie (SDI), - Centralisateurs de mise en sécurité incendie (CMSI), - Installations d'Extinction Automatiques à Base de Gaz (IEAG) Matériel de marque ESSER

**Identifiant interne :** 3

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Marché de travaux

**Nomenclature principale ( cpv ):** 45343000 Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45312100 Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45343200 Travaux d'installation de dispositifs d'extinction d'incendie

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 45343210 Travaux d'installation de dispositifs d'extinction d'incendie au CO2

**Options :**

**Description des options :** Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : OUI  
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Nombre de reconductions éventuelles : 3 Calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs : 12 Mois (à compter de la date de notification)

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Yvelines ( FR103 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :** Lieu principal d'exécution : SIAAP - site Seine aval

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA : 1,000,000 Euro**

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés :** Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

**Informations complémentaires :** Accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel. La répartition des montants par période est la suivante : Première période : Sans minimum - Maximum : 500 000,00 euros HT / Totalité des 4 périodes : Sans minimum - Maximum : 2 000 000,00 euros HT L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements conjoints ou solidaires sont donc autorisés. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** Liste et description succincte des conditions : - Soit le formulaire DC1- dernière version à jour - " Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants", dûment complété et signé, ou un document équivalent, et le formulaire DC2- dernière version à jour - " Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ", dûment complété, ou un document équivalent - Soit, conformément aux articles R2143-4 et R2143-16 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME en lieu et place des documents mentionnés à l'article 5.1.1.1 du règlement de la consultation. Conformément aux articles R2143-5 à R2143-16 du code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de prouver qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5, L2141-7 à L2141-11, L2341-1 et L2341-5 du code de la commande publique.

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** Liste et description succincte des critères de sélection : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles; - La preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** Liste et description succincte des critères de sélection :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - La copie des certificats d'agrément I7F7 et IF13 en propre pour les matériels et les marques concernés ou une déclaration d'engagement avec un partenaire dûment qualifié. L'absence de ces certificats aura pour conséquence la nullité de l'offre (élimination de l'offre au stade de la candidature). - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du contrat ; - Une présentation d'une liste des travaux de même nature exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; - Les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Sont acceptés tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ; - Pour les entreprises nouvellement créées, les candidats devront fournir les éléments équivalents susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (financiers, humains et matériels), ainsi que le cas échéant la liste des éventuelles prestations en cours en précisant pour chacune d'elles le montant et la nature des prestations exécutées.

**5.1.10 Critères d'attribution****Critère :**

**Type :** Prix

**Nom :** Prix des prestations

**Description :** Prix des prestations

Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette) : 60

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Nom :** Qualité de l'offre

**Description :** Qualité de l'offre

Pondération (pourcentage, milieu d'une fourchette) : 40

**5.1.11 Documents de marché**

**Adresse des documents de marché :** <https://marchespublics.siaap.fr>

**5.1.12 Conditions du marché public****Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requisite

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 31/07/2024 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre :** 5 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 01/08/2024 à 10:00

**Informations complémentaires :** La présente consultation est lancée en procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du code de la commande publique. Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum conformément aux articles R2132-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique. Le délai de validité du marché court à partir de la date de notification du marché. Ce dernier est reconductible de manière tacite, 3 fois, pour une période de 1 An(s), soit une durée maximale de 4 An(s). L'attention des candidats est attirée sur la mise en oeuvre d'éléments à caractère environnemental dans les conditions d'exécution de l'accord-cadre, en application de l'article R2111-10 du Code de la commande publique et de l'article 7 du CCAG et définis à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Avance prévue : taux à 5% Si le titulaire du marché est une entreprise référencée comme étant une petite ou moyenne entreprise (PME), et que l'avance est acceptée, le montant de celle-ci s'élèvera alors à 30 %. L'avance ne pourra être versée qu'après constitution de la garantie à première demande conformément à l'article R2191-7 du Code de la commande publique. Cette garantie portera sur la totalité du montant de l'avance. Elle pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire. Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5% La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues aux articles R2191-36 à R2191-42 du Code de la commande publique. Modalités de financement des prestations : Les dépenses seront imputées sur la section d'investissement du budget du syndicat, sur fonds propres. Visite du lieu d'exécution de l'accord-cadre obligatoire conformément à l'article 4-5 du règlement de la consultation. L'attributaire pourra être une entreprise unique ou un groupement d'entreprises. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Les groupements conjoints ou solidaires sont donc autorisés. Conformément à l'article R2142-24, en cas de groupement conjoint, le mandataire doit être solidaire. Les critères de jugement des candidatures et des offres sont détaillés à l'article 6 du règlement de la consultation. Le dossier de consultation aux entreprises peut être téléchargé par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr>. Les offres devront être remises obligatoirement par voie électronique avec authentification de la signature du candidat et indication d'une date certaine de réception avec accusé de réception électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics.siaap.fr> Conformément à l'article R2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a prévu la possibilité d'une négociation. Les modalités de cette négociation sont indiquées dans le Règlement de la Consultation. Le fuseau horaire de référence

(UTC/GMT+02:00) est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'adresse de messagerie qui aura servi au dépôt de l'offre électronique par le candidat servira d'adresse de référence pour le SIAAP, quelles que soient les éventuelles mentions contraires au sein de l'offre. Dès lors, cette adresse de messagerie sera utilisée par le SIAAP pour tous les échanges tels que demandes de complément de candidature, demande de précision sur l'offre, courrier aux candidats non retenus. Il est important que cette adresse de messagerie soit valide et joignable à tout moment au cours de la consultation par une personne compétente du candidat. Une copie de sauvegarde des plis remis par voie électronique peut être effectuée par les entreprises dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du code de la commande publique.

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : Article L551-1 et s. du Code de justice administrative. Référé contractuel : Article L551-13 et s. du Code de justice administrative. Recours de pleine juridiction en contestation de sa validité (en vertu de l'arrêt du CE du 2 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°358994)

**5.1.15 Techniques**

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :** non

**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Paris

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Paris

## **Section 8 - Organisations**

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** SIAAP

**Numéro d'enregistrement :** 25755000400077

**Adresse postale :** 2 rue Jules César

**Ville :** Paris

**Code postal** : 75012

**Subdivision pays (NUTS)** : Paris ( FR101 )

**Pays** : France

**Point de contact** : <https://marchespublics.siaap.fr>

**Adresse électronique** : [marchesiaap@siaap.fr](mailto:marchesiaap@siaap.fr)

**Téléphone** : +33 144754426

**Adresse internet** : <http://www.siaap.fr>

**Profil de l'acheteur** : <https://marchespublics.siaap.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

#### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement** : 1

**Adresse postale** : 7 Rue de Jouy

**Ville** : PARIS

**Code postal** : 75004

**Pays** : France

**Adresse électronique** : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Téléphone** : +33 144594400

**Adresse internet** : <http://conseil-etat.fr/ta/paris/index.shtml>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Paris

**Numéro d'enregistrement** : 2

**Adresse postale** : 7 Rue de Jouy

**Ville** : PARIS

**Code postal** : 75004

**Pays** : France

**Adresse électronique** : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Téléphone** : +33 144594400

**Adresse internet** : <http://conseil-etat.fr/ta/paris/index.shtml>

**Rôles de cette organisation** :

## Section 10 - Modification

**Version de l'avis antérieur à modifier :** 4d7ea757-40c2-47cb-a8f9-5019b250a1cb-01

**Principale raison de la modification :** Correction par l'acheteur

### 10.1 Modification

**Description des modifications :** Date limite de réception des offres : Le 31/07/2024 à 16:00 au lieu du 18/07/2024 à 16:00 Date d'ouverture : Le 01/08/2024 à 10:00 au lieu du 19/07/2024 à 10:00

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis :** 098f65da-10e9-434c-9a27-7c0221d3745d - 01

**Type de formulaire :** Changement

**Type d'avis :** Avis de changement

**Date d'envoi de l'avis :** 12/07/2024 à 11:30

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 12/07/2024